

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 61

Chargée de l'examen du postulat de Mme Sarah Neumann « Pour un espace public apaisé : renforcer la présence policière »

Présidence :	M. Valentin CHRISTE (UDC)
Membres présents :	Mme Preeti DAMON (soc.) ; Mme Sarah NEUMANN (soc.) ; M. Samuel DE VARGAS remplace M. Musa KAMENICA (soc.) ; M. Yusuf KULMIYE (soc.) ; Mme Anouck SAUGY (PLR) ; Mme Klesta KRASNIQI (PLR) ; Mme Mathilde MAILLARD (PLR) ; Prisca MORAND (Les Verts) ; M. Ilias PANCHARD (Les Verts) ; Mme Isabelle BONILLO (EàG).
Membres excusés :	Mme Romane BENVENUTI (Les Verts) ; M. Jean-Blaise KALALA (v'lib.).
Représentant de la Municipalité :	M. Pierre-Antoine HILDBRAND, directeur de SÉCURITÉ ET ÉCONOMIE.
Invité-e-s :	M. Olivier BOTTERON, Commandant de la Police municipale de Lausanne
Notes de séances	Mme Marion CENTELIGHE

Lieu : salle du Bureau de développement et projet Métamorphose (BDM)

Date : 11.04.2025 - Début et fin de la séance : 16h00 - 16h45

L'initiant(e) explique que son postulat est né dans le contexte de tension dans l'espace public lié notamment à l'essor du deal et du sentiment d'insécurité témoigné à différentes reprises et de différentes façons par une partie de la population et des visiteurs de Lausanne. Elle dit qu'il s'agissait de relever que la présence policière est bienvenue pour contrer ce sentiment d'insécurité et que la présence à pied a l'avantage d'amener rapidement un apaisement à taille humaine et relationnel que l'on trouve moins lorsque les policiers sont dans d'autres types de véhicules.

Elle explique que ce postulat était l'occasion de rappeler que la politique de la drogue s'appuie sur quatre piliers, et que le quatrième étant la répression est tout aussi important que les trois autres. Elle dit que c'est une position assumée au PS, qu'ils veulent mettre en complémentarité du dispositif social dont ils ont maintes fois parlé, discuté et débattu au sein du Conseil communal.

Elle explique qu'il y a un sentiment d'insécurité, mais aussi un sentiment d'insuffisance du nombre de policiers qu'on pouvait croiser en ville à pied, à certains horaires dans certains quartiers. Elle dit qu'on peut observer selon nos horaires de déplacements et habitudes, une présence importante et parfois personne selon l'heure et l'endroit.

Elle dit que cette présence permet de rassurer la population, mais qu'elle casse aussi une partie du réseau du deal, désorganise le marché, disperse les actions illégales et permet aussi de sanctionner d'autres catégories de délits.

Conseil communal de Lausanne

Elle explique que l'envie derrière ce postulat était d'avoir des données pour savoir comment ça avance, si ça avance, comment ça s'adapte aux nouveaux enjeux dans l'espace public, à leur aggravation et transformation.

Elle demande quelle est la répartition en termes de taux ou de pourcentage, entre le temps dédié à patrouiller et les autres activités au sein du corps de police ? Est-ce que le taux de travail en patrouille pédestre a progressé ces dernières années ou derniers mois et si oui comment ?

Elle demande combien de patrouilles pédestres sont présentes en même temps et sur quelle plage horaire actuellement à Lausanne ?

Elle relève qu'avec les travaux à la Riponne, il y a une belle amélioration de la situation dans la rue qui est beaucoup plus paisible.

Elle dit qu'il y a par-contre le sentiment que d'autres zones de la ville sont plus tendues, par exemple à Chauderon, sur les enjeux de deal dans l'espace public notamment.

Elle demande s'ils partagent cette analyse et comment les périmètres sont adaptés en fonction des changements permanents de l'espace urbain ?

Elle dit que dans une commission précédente, le commandant de police a relevé les chiffres de la criminalité et le fait de l'augmentation des agressions envers la police en intervention. Elle se demande, suite à cette information, dans quelle mesure les patrouilles pédestres sont particulièrement exposées à cela ?

Elle demande si cette mission est plus difficile ou moins confortable à assumer pour les policiers que d'autres façons d'exercer leur métier ?

Elle dit qu'il s'agit également de questionner les conditions de travail des personnes qui sont dans la rue.

Discussion générale

Un(e) commissaire dit qu'il comprend la logique de cibler certains secteurs au centre-ville ou proches du centre-ville, mais qu'au fur à mesure on voit que la présence policière est nécessaire ailleurs.

Sur le vote, il pense plutôt s'abstenir pour en discuter davantage avec son groupe. Il dit qu'il comprend la logique d'avoir fait le lien entre l'aspect police de proximité et la question de ce qui se passe autour de l'espace de consommation et sécurité.

Il pense cependant intéressant d'avoir une approche qui sorte de la question des drogues et des addictions et qui soit plus globale sur la police de proximité.

Il dit que d'après son analyse, la situation est la même, qu'on soit dans le quartier de Chailly ou à Malley par exemple, et qu'il ne faut pas se concentrer que sur le centre-ville.

Il dit qu'on lui avait répondu lors d'une de ses interventions dans une autre commission, que la police était présente 7/7 jours ?

Il demande une précision et une confirmation de cette réponse.

Un(e) commissaire dit que son groupe partage les éléments cités dans le postulat et ces préoccupations, tant sur la situation de l'espace public actuel que sur ce sentiment d'insécurité qu'ils souhaitent pour tous les habitants et pour les visiteurs.

Conseil communal de Lausanne

Elle dit qu'il manque cependant un point essentiel sur la question des moyens. Elle demande à la postulante comment elle imagine que cela peut être mis en place avec les ressources actuelles et sans ressources supplémentaires ?

Elle dit que le PLR les avait demandées à plusieurs reprises. Elle demande à la postulante comment celle-ci entend mettre cela en place ?

Un(e) commissaire dit qu'il était enchanté à la lecture de ce postulat, mais qu'il avait l'impression que dans le discours politique dominant du PS de ces trois dernières années, bien que pas par les mêmes représentants du parti, la présence de la police dans l'espace public pouvait contribuer à détériorer le sentiment de sécurité, en tous cas de certaines personnes.

Il dit être ravi qu'ils soient finalement d'accord sur le fait que la police dans l'espace public renforce le sentiment de sécurité.

Il dit qu'effectivement il n'y a pas eu d'actes concernant la question du budget. et qu'il va également falloir se pencher sur la question des conditions de travail au sein de la PML, puisque la police est confrontée à une rude concurrence de la part d'autres institutions policières vaudoises et romandes.

Il dit que cela nécessitera aussi que l'on se donne les moyens de la politique qu'on souhaite mener. Il conclut que son sentiment est plutôt positif quant au postulat, sous réserve qu'on puisse anticiper les engagements de la part de ses auteurs sur la suite des débats sur la part budgétaire.

L'initiant(e) répond qu'elle a toujours pensé que les policiers renforcent le sentiment de sécurité, ce qui n'empêche pas qu'ils doivent exercer leur mission dans le respect de l'entier des personnes.

Elle dit qu'elle ne croit jamais avoir dit autre chose et ne croit pas non plus que le PS ait dit autre chose, et qu'elle ne peut pas parler au nom de tous les membres d'un parti qui est divers comme tous les autres.

Elle dit qu'au niveau des moyens, elle aimerait savoir ce qu'il en est des 50 ETP qui ne sont pas alloués à Police ?

Elle demande s'ils ont été repourvus, dans la mesure où il y en a 50, elle pense qu'ils pourraient commencer par pourvoir ces 50 puisqu'ils sont au budget et que si besoin ils pourront en redemander.

Un(e) commissaire rappelle que dans le cadre du débat sur le postulat pour désarmer la police, soutenu à l'unanimité par le PS, il y a eu un représentant du PS qui a indiqué que la présence policière, qui plus est armée, faisait naître un sentiment de méfiance en tous cas au sein d'une partie de la société.

Elle dit qu'il y a donc un débat d'idées au sein du PS, et rappelle qu'en 2024, la commission devait se prononcer sur un projet de règlement pour renforcer la protection des policiers et leur droit de se défendre face aux injures qu'ils subissent quotidiennement.

Elle explique que dans ce cadre, seuls les représentants de la droite ont soutenu cette proposition de modification du règlement, ce qui a donné lieu à un rapport de minorité de leur part.

Conseil communal de Lausanne

Elle dit que le débat aura certainement lieu prochainement au Conseil communal et qu'elle sera ravie d'entendre qu'il y a un revirement de position de la part du parti majoritaire de cette ville à ce sujet.

Un(e) commissaire pense qu'il faudrait plutôt renforcer les frontières de la ville, en interdisant l'accès à certaines personnes causant du trouble plutôt que de continuer à essayer d'augmenter les effectifs policiers.

Elle dit que cela est de plus en plus compliqué, car de moins en moins de personnes s'inscrivent à l'école de police et que l'augmentation des effectifs nécessite plus de moyens financiers.

Un(e) commissaire clarifie le positionnement du PS sur le sentiment d'insécurité et la présence policière. Il dit que la présence de policiers dans l'espace public dans certains cas, peut amener à ce qu'il y ait un sentiment d'insécurité.

Il explique que ceci n'est pas nié par la police sur le terrain ou par d'anciens policiers, raison pour laquelle le PS avait soutenu le projet pilote, et qu'ils ont pris acte que la municipalité ne le ferait pas.

Il dit être tout de même étonné par le positionnement de ce postulat, et dit qu'ils pourraient réfléchir à ces EPT qui ne sont pas pourvus actuellement et à ce que les patrouilles pédestres soient renforcées pour garantir une situation plus apaisée.

Monsieur le Municipal en charge de Sécurité et Économie revient sur les demandes du postulat. Concernant le renforcement de la police dans les rues, il explique que cette politique a été annoncée en 2018 en lien avec l'affaire Melgar, et que ces mesures ont été prises et ont connu une évolution dans le temps.

Il dit que les priorités sont changeantes et que le Covid qui a conduit à un point bas de la criminalité en Suisse, du fait de la diminution des interactions sociales et de la fermeture de lieux d'échanges.

Il rappelle que la très grande majorité de la délinquance sont des vols, et explique que ces mesures ont été renforcées à la suite de la crise du crack.

Il dit qu'elles ont fait l'objet d'annonces en octobre 2024, mais étaient évidemment préparées depuis des mois.

Il répond donc que s'agissant de renforcer la police dans les rues lausannoises, cela a été fait, et dit qu'on peut toujours faire plus, et qu'il n'y aura pas de souci pour continuer à étudier le problème et à rendre des comptes.

Sur les contraintes de la chaîne pénale, il explique que la police obéit au ministère public, et explique que les contraintes sont principalement du côté de l'exécution des peines et des expulsions.

Il dit que la police intervient, arrête ou n'arrête pas, dans un très grand nombre de cas, et qu'il n'est pas possible, pour des motifs légaux, de conserver les personnes en détention jusqu'au moment où ils seront jugés, respectivement jusqu'au moment où ils devront exécuter une peine ou seront expulsés.

Il explique que ces difficultés sont connues de longue date et qu'il n'est que partiellement possible d'adapter le travail de la police sur la chaîne pénale qui n'a que très peu de marge de manœuvre.

Conseil communal de Lausanne

Sur la question de l'organisation d'assises, il dit qu'il y a déjà une coordination de la chaîne pénale. Et qu'il est donc possible d'en faire de nouvelles, mais que cela dépend de l'échelle cantonale.

Il dit que les acteurs sociaux-sanitaires sont associés à différentes mesures, pas forcément au niveau de la chaîne pénale, et qu'il y a tout un suivi auquel participent les services de Mme Moeschler par rapport à la politique des 4 piliers.

Au sujet des suivis, il répond qu'il y a des éléments qui sont rendus publics et d'autres pas. Concernant la création des unités d'intervention et de prévention, il explique qu'elle a été actée en octobre passé. et qu'il y a 187 EPT dans ce domaine.

Il explique que ces effectifs se répartissent entre des personnes qui sont sur le terrain, et dit qu'ils visent à ce que cinq à six emplacements soient tenus par des binômes.

Sur le taux de présence, il explique que certains font beaucoup de terrain, d'autres en font moins parce qu'ils passent une partie de leur temps en tant que police secours et doivent donc être disponibles de façon non pédestre pour des interventions déclenchées par les appels au 117 par exemple dans le cadre d'un cambriolage ou autre.

Concernant les violences contre la police, il explique que les statistiques figurent dans le rapport cantonal sur les mesures contre la criminalité, mais il n'a pas de données pour savoir si les policiers en rue seraient plus victimes de violence que les autres.

Les violences dont il peut parler sont liées plutôt aux horaires, aux situations ou à des interactions avec des personnes sous l'emprise de stupéfiants ou d'alcool.

S'agissant des moyens, il dit que les chiffres sur les manques d'effectifs ne sont pas 50 mais 30, parce qu'on ne peut pas compter les policiers en deuxième année de formation qui sont dans les effectifs une partie de leur temps de travail.

Il explique que la vraie difficulté est plutôt de satisfaire les effectifs nouveaux de policiers à former puisqu'ils ne souhaitent pas abaisser les critères.

En effet, comme pour une grande partie de la société, il y a un grand nombre de policiers qui partent à la retraite et il faut donc en former des nouveaux et remplacer les anciens.

Il dit qu'aujourd'hui travail de policier fait peut-être moins rêver et que la situation économique étant bonne, même des cantons qui n'avaient jamais connu de problème de recrutement comme Argovie, connaissent des difficultés.

Il dit qu'on sait que la police recrute plus facilement dans les périodes de crise économique, puisque c'est un métier dans lequel on a des garanties par rapport au risque chômage, malgré des horaires pesants pour la vie familiale et sociale.

Un(e)commissaire demande quelle est la coutume actuellement entre les patrouilles en binôme ou en solo ?

Le Municipal dit qu'il rêverait des patrouilles solos, mais que dans la réalité, une patrouille solo a de la difficulté à s'imposer parce que les policiers ne sont pas formés à cela et qu'un certain nombre d'interventions dans un environnement urbain dense ne peuvent pas être menées seul.

Il explique que le modèle qui avait été choisi était d'instaurer une distance entre les deux policiers, mais que cela ne fonctionne pas toujours, et qu'il n'est pas possible de transformer les formations de base.

Conseil communal de Lausanne

Il explique que par les exigences de certaines interventions, ils sont revenus au mode d'intervention en binôme pour assurer la présence continue pédestre, en uniforme et armée dans la rue, souhaitée par la municipalité, et que la présence est assurée entre 7 heures et 23 heures.

Pour les patrouilles nocturnes, il y a des patrouilles pédestres qui ont un impact et un rôle plus important au Flon les soirs de week-end.

Il dit qu'il y a effectivement nécessité d'avoir des patrouilles pédestres en dehors du centre-ville, puisqu'il est vrai que des phénomènes se développent dans certains endroits s'il n'y a jamais de présence policière.

Un(e) commissaire rêve que la société soit différente et que la police et les citoyens puissent être beaucoup plus ensemble pour une pacification.

Elle soulève le fait qu'étant dans un contexte de crise économique, de tension sociale qui monte de plus en plus parce qu'il y a des fossés entre les gens de plus en plus grands, elle pense que nos conflits internes, comme la tension ressentie en début de séance est ce qui va faire qu'il va y avoir des accidents entre la police et la population.

Elle dit qu'il est dès lors important que l'on reste tranquille, droit et avec le maximum de sang froid pour éviter qu'il y ait des dérapages des deux côtés.

Un(e) commissaire demande si dans les patrouilles à trois, il y a une personne en formation ?

Le Municipal répond affirmativement. Il explique qu'il y a des périodes d'immersion comme c'est le cas actuellement.

Les patrouilles incluant les personnes en formation pratiquent réellement dans la rue durant certaines périodes choisies. L'objectif visé étant qu'ils puissent apprendre ce que cela implique ou responsabilise de se déplacer dans la rue en uniforme et en interactions avec la population.

Il dit que ce sont des périodes très marquantes autant pour les policiers en formation que pour les mentors dans les patrouilles engagées qui portent la responsabilité supplémentaire d'avoir un collègue moins aguerri.

Un(e) commissaire se demande pourquoi la situation s'est 'elle autant détériorée en trente ans.

Conclusion(s) de la commission :

Vote concl. : 8 oui 0 non 3 abstentions

Conseil communal de Lausanne

Lausanne, le 25.11.2025

Le rapporteur :
Jean-Blaise KALALA

